

DECRET N° 99-547 DU 22 NOVEMBRE 1999

Portant nomination de Monsieur Dominique F.
DOKOU en qualité de Directeur du Centre
béninois du Commerce extérieur.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n°99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n°98-427 du 27 septembre 1998, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Sur** proposition du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 novembre 1999 ;

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur Dominique F. DOKOU est nommé Directeur du Centre béninois du Commerce extérieur (CBCE).

Article 2. – Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 22 novembre 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat , chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement
et de la Promotion de l'Emploi,



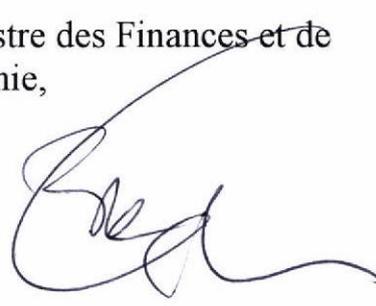
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre du Commerce, de
l'Artisanat et du Tourisme,



Séverin ADJOVI.-

Le Ministre des Finances et de
l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS.- : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES2 HAAC 2 MECCAG-PDPE
4 MCAT 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGTBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN- DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UNB FASJEP ENA 3 INTERSSEE 01 JO 1.-